

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 6 AVRIL 2023

- *Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Yohann HANON, (absent excusé).*

- *Secrétaire de la séance : -Mme Sylviane LARDEUR.*

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Lundi 13 Mars 2023 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire donne quelques informations supplémentaires :

- a. L'opération « Hauts de France propres /Nettoyons la Nature » était une nouvelle fois nécessaire.
- b. La cloche de l'église a été réparée par la Sté Paschal
- c. Les pierres instables du porche Ouest de l'église ont été enlevées.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Compte de Gestion 2022 : Mr le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 édité par Mr le Receveur Municipal. En Investissement, le total des dépenses s'élève à -175 227. 11€. Le total des recettes est de : - 303 039.50 €. **L'excédent est donc de : 127 870.05 €.**

En Fonctionnement, le total des dépenses s'élève à : -446 057.95€. Le total des Recettes est de : -516 947.45 €. **L'excédent est donc de : 70 889.50 €.**

En 2021, il y avait un excédent **de 164 807.54 €.** **Le résultat de clôture 2022 est donc de : 363 567.09 €.**

Aucune remarque n'est formulée. Le Compte de Gestion 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

b) Compte Administratif 2022 : Le Compte Administratif 2022 est présenté au Conseil Municipal. Il reprend exactement les données du Compte de Gestion.

Le résultat de clôture est **donc identique**, à savoir : **363 567.09 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le Compte Administratif 2022.

c) Affectation des résultats pour 2023 : Il est proposé l'affectation de l'excédent 2022 de la manière suivante : **127 812.39 €** en excédent de financement pour l'investissement et **235 754.70 €** en recette d'investissement compte 1068. Les restes à réaliser en investissement sont **de 670 000 €** (travaux école et achat de terrain).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et affecte comme précisé l'excédent de 2022.

d) Budget Communal 2032 : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions pour 2023. Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à : **-541 500 €** en Fonctionnement, et **-854 365 €** en Investissement.

-En Dépenses d'investissement il est prévu :

- **l'extension de l'école (garderie et dortoir) et sa rénovation thermique** : -650 000 € (23 257 € ont été dépensés en 2022 pour les études et analyses ...)
- **l'Acquisition de terrains** (accès à la zone à urbaniser et parcelles sur une boucle Trail) : - 34 000 €
- **des Travaux de voirie** (accès zone AU et nouvelle tranche rue des Tilleuls) : -65 365 €
- **des Travaux en régie** (voirie + bâtiments) : -15 000 €
- **Autres travaux de bâtiments** (réserve église) : -52 000 €
- **Le remboursement du Capital** des emprunts : -30 000 €

- **En recettes**, il est prévu :

- Un **virement de la section de Fonctionnement** : -50 135 €
- un **excédent de fonctionnement capitalisé** : -235 754.70 €
- Des **subventions** (DSIL, DETR, Conseil Départemental, C.A.F, Région, Fonds Verts): - 416 110 €
- Une récupération de **la TVA sur 2021** (FCTVA) : - 22 192 €
- La **Taxe d'Aménagement** : - 1 000.91 €
- **Excédent d'Investissement** : - 127 812.39 €

-**En Dépenses de Fonctionnement**, Il est prévu :

- les fournitures diverses et stocks : - 95 000 €
- les travaux de bâtiments, voiries, de maintenance: - 40 000 €
- les frais de transports, du centre de loisirs, fêtes, honoraires : -29 700 €
- les Impôts : -4 000 €
- les Dépenses de personnel et charges : -242 000 €
- les subventions, indemnités : - 54 000 €
- Un virement en Investissement : -50 135 €, ...etc.

-**En Recettes** :

- Locations, cantine, redevances :- 52 500 €
- Impôts et Taxes : - 240 000€
- Dotations et Participations : -220 000 €
- Atténuation de charges : - 1 500 €
- Revenus des immeubles : - 5 000 €,
-etc.

Concernant les **subventions** pour 2023 : -Elles sont maintenues à leur montant de 2022.

Après délibération, le Budget 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Si les travaux de l'école débutent au cours de l'année, le Conseil Municipal accepte l'ouverture **d'une ligne de trésorerie** ou d'un **prêt relais** pour attendre le versement des subventions qui se fait après le paiement des factures.

e) Vote des taxes d'Imposition :

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2022 :

- Taux de Taxe sur le Foncier bâti 38.76%
- Taux de Taxe sur le Foncier non bâti 42,59%.

Le Budget 2023 étant équilibré, et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide **de ne pas modifier ces taux pour l'année 2023.**

Par ailleurs, le taux **de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires est fixé à 12%.**

f) Questions diverses :

1. L'opération « **Compost** » se déroulera le Samedi 8 Avril de 8h30 à 11h30.
2. **La Chasse aux Œufs** est proposée le Dimanche 9 Avril sur le stade à 10h.
3. Il est proposé **l'ajout d'une caméra** afin de surveiller le **parking au niveau du local technique.**

Le Maire, C TELLIER